

LE DEVOIR

Vol. LXXXIV, no 45

MONTREAL, LE MERCREDI 24 FÉVRIER 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

MONTREAL

POLITIQUE

DÉCOUVERTES

La contradiction américaine

Une agence gouvernementale dénonce la répression en Haïti, une autre la nie

Sylviane Tramier

«Les violations des droits et libertés étaient encore largement répandues en Haïti à la fin de l'année 92, et rien ne permettait de croire que l'armée souhaitait mettre fin à ces pratiques ou que le gouvernement civil était capable de contrôler l'armée.»

C'est ce qu'on peut lire dans le rapport annuel du département d'Etat américain sur la situation des droits de l'homme dans le monde, qui vient tout juste d'être rendu public. En tête du palmarès de la répression en tout genre: l'ex-Yougoslavie, la Birmanie, Cuba, l'Irak, le Soudan, l'Afrique du Sud, la Chine et Haïti.

Assassinats, enlèvements, arrestations et détentions arbitraires, bastonnades se sont poursuivies sous le gouvernement Bazin, et «aucun des gouvernements haïtiens depuis le coup d'Etat de septembre 91 n'a réellement dénoncé, ni véritablement essayé de restreindre les pires excès de certains éléments des Forces armées.»

La contradiction est flagrante entre une section d'une même agence gouvernementale américaine, qui dénonce la répression en Haïti, et une autre section qui la nie implicitement, en refusant d'admettre que les Haïtiens qui fuient leur pays ne sont pas essentiellement des réfugiés économiques.

A New York, William O'Neil, membre du Lawyers Committee for Human Rights, estime que cette année, le département d'Etat américain a produit sur Haïti un rapport sérieux et bien documenté, qui va contribuer à faire avancer la dynamique mise en route par les Nations unies et le gouvernement Clinton pour restaurer la démocratie en Haïti. «Les réfugiés sont le symptôme de la maladie, et la maladie est en Haïti, dit M. O'Neil, et Clinton s'en rend compte.»

A Washington, des congressistes s'emploient à rappeler au président américain qu'il a promis de trouver une solution à la crise haïtienne. Trois Noirs américains, Charles Rangel, de New York, John Conyers, du Michigan, Donald Paine, du New Jersey, forment à la Chambre des représentants un lobby pour la démocratie en Haïti.

Congressistes chevronnés, ils sont allés plusieurs fois en Haïti, et ils sont écoutés du président.

Aussi très écouté est le révérend Jesse Jackson, dont on ne doit pas négliger le poids symbolique. Sa prise de position en faveur du président Aristide, sa visite en Haïti le mois dernier, son appel au gel des avoirs haïtiens aux Etats-Unis, son appui au mouvement de grève de la faim des 267 réfugiés haïtiens retenus à la base américaine de Guantanamo, tous ces gestes ont illustré avec éclat le rapprochement qui se dessine entre les Haïtiens exilés aux Etats-Unis et la population noire américaine.

Normalement peu liés, de culture et de langue différente, les Noirs américains et les Haïtiens amorcent une alliance qui n'est nulle part plus visible qu'à Miami.

A deux heures de vol de Port-au-Prince, ou au bout de plusieurs jours de périple pour les damnés de la mer, Miami est le débarcadère de ceux qui désespèrent d'Haïti, et le lieu d'une mobilisation incessante de la population haïtienne pour maintenir leur pays au premier rang des préoccupations de la diplomatie américaine. Avec l'aide d'organisations noires américaines, elle y parvient.

«Little Haïti» est le coeur de cette diaspora, si proche de son point de départ qu'elle est constamment traversée par les moindres secousses et les moindres échos nés à Port-au-Prince ou à Cap-Haïtien. Quand Haïti tousse, Little Haïti s'aligne.

Le sort des réfugiés est ici une affaire de famille: ceux qui prennent la mer sont des parents ou des amis, on connaît les noms des capitaines de bateaux qui organisent les voyages clandestins, et on comprend, pour avoir vécu la même chose, ce qui pousse les Haïtiens à partir, malgré les dangers. «Moi, je serais venu à la nage», dit Auguste Marcel, installé de puis 12 ans à Miami.

Ici, la puissante organisation noire NAACP (National Association for the Advancement of Colored People) s'est rangée du côté des Haïtiens, surmontant des années de méfiance ou d'indifférence envers une population vue comme arriérée, peu instruite. La NAACP a participé aux manifestations organisées par les Haïtiens de Miami pour marquer le deuxième anniversaire de l'arrivée au pouvoir du président Aristide, le 7 février.

L'avocat d'origine haïtienne Philippe Brutus, président de l'Association des avocats haïtiens en Floride et membre de la NAACP, s'est joint à une grève de la faim en signe de solidarité avec les Haïtiens détenus au centre de la rue Krome. «Les Noirs américains réalisent que leurs destinées sont liées aux nôtres. Nous sommes tous en quelque sorte des exclus du progrès des droits et libertés.»

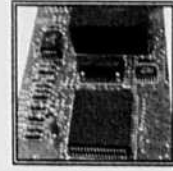
Les Actualités...A2 IdéesA7
Agenda culturel B7 Le Monde.....B3
Annonces classées B2 Montreal.....A3
CultureB8 Mots croisés.....B4
DécouvertesB1 Opinions.....A6
Économie.....A5 Politique.....A4
Éditorial.....A Sports.....B6



Météo
Ensoleillé
Max.: -13
Détails en B2

«Croc» n'entend pas à rire
PAGE A-3

Hôtel-Dieu: le vérificateur général fera enquête
PAGE A-4



Informatique: la multiplication des octets
PAGE B-1

Prise de becs



PHOTO AP

CERTAINS racontent à Madrid que cette vieille dame nourrit quotidiennement les moineaux de son entourage. D'autres disent qu'ils se manifestent mutuellement leur affection. Allez savoir.

Au conseil général du PLQ: déficit, violence et racisme

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

À la recherche de solutions aux problèmes économiques et sociaux, les libéraux provinciaux sont particulièrement préoccupés par le déficit gouvernemental, la violence, le racisme, l'éducation et le sort des jeunes.

Ce sont les thèmes qui reviennent le plus souvent à travers les 75 résolutions qui émanent des associations de comtés et qui seront débattues en fin de semaine, à l'occasion du conseil général qui tiendra le parti à Montréal.

En l'absence de leur chef, Robert Bourassa, les quelque 400 représentants de la base militante consacreront

VOIR PAGE A-8: PLQ

Lacunes et contradictions truffent la loi sur la vie privée

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUEBEC

Le projet de loi 68 sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé comporte trop d'exceptions et de lacunes pour atteindre ses objectifs, ont jugé hier la majorité des participants à la consultation publique sur ce projet de loi à l'Assemblée nationale.

Des organisations font valoir que le projet de loi censé accroître la protection de la vie privée réduit à maints égards les obligations faites

en ce sens par d'autres lois déjà en vigueur.

La Commission des droits de la personne, notamment, même si elle applaudit aux principes et aux objectifs de la loi, y décèle des trous inimaginables.

Elle se demande, entre autres, comment le législateur a pu ne pas assujettir à des règles particulières les agences de renseignement, spécialisées justement dans le commerce de dossiers sur le caractère, la réputation ou la solvabilité des personnes, pour des enquêtes pré-emploi par exemple.

Seuls les bureaux de crédit sont assujettis à un régime particulier. Mais, selon le Service d'aide aux consommateurs, des articles ambigus du projet de loi permettraient à un bureau de crédit de contourner la loi en demandant à son service du recouvrement de faire le travail qui est interdit à son service de crédit.

La commission, ainsi que d'autres associations dont la CSN, le Service d'aide aux consommateurs, le Groupe de recherche informatique et droit, ont dressé tour à tour une liste

VOIR PAGE A-8: LOI

Les dollars prisonniers des glaces

Transporteurs, assureurs, débardeurs, commerçants: les embâcles coûtent cher à tout le monde

JEAN DION
LE DEVOIR

Sept navires prêts à partir mais forcés d'attendre dans le port de Montréal, 18 qui font le pied de grue en aval, quatre qui ne se sont carrément jamais rendus: les embâcles qui bloquent le chenal du fleuve Saint-Laurent causent aux principaux intéressés de sérieux maux de tête... et de portefeuille.

Ces intéressés, ils sont légion. Que l'on considère les armateurs et les transporteurs maritimes, dont les coûts d'exploitation farineux croissent avec chaque journée perdue; les assureurs, qui font face à des réclamations de dommages plus élevées; le port de Montréal, qui perd ses prélèvements auprès des usagers; les débardeurs, qui se retrouvent sans travail; les transporteurs routiers et ferroviaires, qui attendent de prendre en charge les marchandises; et les

destinataires eux-mêmes, aux prises avec des problèmes d'inventaire ou de production.

Si l'on ajoute les risques toujours présents d'inondation sur les rives du fleuve, le compte y est: les glaces qui ont paralysé la navigation sur le Saint-Laurent de manière intermittente depuis le 3 février coûtent cher à tout le monde. Très cher même.

Les causes des embâcles surviennent en aval de Montréal, de Sorel jusqu'à l'embouchure du lac Saint-Pierre, sont relativement faciles à



PHOTO JACQUES GRENIER

Six brise-glaces de la Garde côtière travaillent actuellement à rompre l'embâcle qui bouche complètement le Saint-Laurent entre Lanoraie et Yamachiche.

VOIR PAGE A-8: EMBÂCLE

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	S CAN
-7.79	+5.11	-19.72	+0.40
1788.12	3452.78	3323.27	79.78

Surprise!

Le taux d'escompte chute de 21 points

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

La Banque du Canada a surpris le monde financier en fixant hier son taux d'escompte à 6,09%, soit une baisse de 21 points au lieu des 15 points que le marché attendait.

Tous les experts consultés ont souligné que cette diminution, qualifiée de «significative», découlait de la vigueur qu'affiche le dollar canadien depuis une quinzaine de jours. Hier, il a gagné 43 points de base pour clôturer ainsi à 79,81 cents américains.

Économiste en chef du Mouvement Desjardins, M. Gilles Soucy a indiqué que la baisse de 21 points du taux directeur de la Banque du Canada traduisait la volonté de celle-ci de favoriser la croissance de l'économie canadienne en prenant bien soin d'éviter, dans la mesure du possible évidemment, tout retournement brusque de la situation.

À cet égard, Mme Dominique Vachon, économiste à la Banque Nationale, a précisé qu'en agissant au coup par coup la Banque du Canada démontrait qu'elle avait tiré certaines leçons de l'extrême volatilité qui avait marqué aussi bien le dollar canadien que le taux d'escompte l'automne dernier.

Selon Mme Vachon, la Banque du Canada fait tout pour signaler à l'attention des investisseurs étrangers qu'elle poursuit une politique logeant à l'aune de la fermeté afin «de garder, en quelque sorte, l'intérêt de ces investisseurs» pour les placements canadiens.

Sur cet aspect du dossier, sur,

plus précisément, la marge de manœuvre de la Banque du Canada, M. Benoit Durocher, économiste à la Banque Royale, a noté qu'avec un taux d'inflation à 2% la Banque du Canada pourrait abaisser davantage son taux d'escompte. En fait, si elle propose un rendement réel de 4%, c'est avant tout dans le but d'attirer les investisseurs étrangers.

Dans le geste posé hier par M. John Crow, Gouverneur de la Banque du Canada, M. Durocher a estimé qu'il fallait également voir un écho aux propos tenus la semaine dernière par M. Allan Greenspan, le confrère américain de M. Crow, à l'effet que la possibilité d'autres baisses des taux administrés aux États-Unis étaient possibles.

En effet, et ainsi que l'a signalé l'économiste du Mouvement Desjardins, les dernières statistiques propres à l'économie américaine démontrent que celle-ci se fait à un rythme plus lent que celui qu'ici et là on avait envisagé. De fait, «il faut s'attendre à ce que les taux américains demeurent à un niveau relativement bas.» Autrement dit, l'écart avec le taux canadien «ne retrécira pas trop vite.»

De son côté, M. David Lachance, directeur principal, marché monétaire, de la Banque de Montréal, a fait observer que les institutions européennes avaient fait l'acquisition, la semaine dernière, de produits canadiens dans des proportions importantes. Une demande que les émissions effectuées par les gouvernements provinciaux en Europe n'ont fait qu'amplifier.

Télé-Métropole veut se multiplier par trois
Le télédiffuseur cherche à accroître ses ventes de publicité et en même temps contrer l'invasion des ondes américainesROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Télé-Métropole voudrait que la Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) lui permette de multiplier par trois son signal, sans les restrictions actuelles qui l'empêchent de vendre de la publicité pour chacune de ses trois émanations d'elle-même.

Au cours d'une rencontre de presse tenue en marge de l'assemblée annuelle des actionnaires de T-M, son président et chef de direction Mario Bertrand a décrit ce triplement de son signal, un service expérimental accessible aux 200 000 abonnés de Videoway, comme un moyen de contrer l'invasion américaine de la télévision par satellites et de multiplier le contenu canadien sur nos ondes.

«Ne perdons pas trop de temps à réfléchir à l'arrivée de la télévision par satellites», prévient M. Bertrand. «Ce qui est important, c'est ce que le CRTC va mettre en place en place pour protéger le contenu canadien» à l'aube de l'arrivée des 200 canaux américains via satellites.

Grâce à la technologie Videoway que son actionnaire principal Videotron met à sa disposition, T-M diffuse déjà, depuis novembre dernier, trois émissions simultanément, de 17 h à 23 h à tous les jours. Les téléspectateurs munis du gadget Videoway peuvent sur simple pression d'une télécom-

mande passer d'un signal à l'autre, d'une émission TVA à l'autre. Trois chaînes pour le prix d'une, somme toute.

Le hic, c'est que T-M ne récolte des revenus publicitaires que sur le signal premier seulement et voudrait vendre, une fois réalisés les sondages d'auditoire, BBM ou Nielsen, de la publicité sur les deux autres signaux. À l'heure actuelle, 47 gros clients de T-M bénéficient de cette publicité «gratuite».

Dans une réplique adressée au CRTC dans le cadre de son audience publique qui aura lieu en mars sur la structure de l'industrie canadienne de la radiodiffusion, Télé-Métropole soutient que le CRTC, au lieu de permettre la multiplication des canaux francophones spécialisés, devrait autoriser les diffuseurs à utiliser des multicanaux par l'intermédiaire du câble afin de favoriser le développement de «contenus spécialisés».

Pour en arriver là, T-M demande «l'élimination de toute restriction quant au temps et au matériel publicitaire diffusés», bref qu'on lui permette de se multiplier par

trois sans autre cérémonie.

«La fragmentation étant inévitable, il faut y participer», résume M. Bertrand.

Quant à son dernier exercice clos le 30 août, T-M a su mettre un terme aux résultats exécrables qu'elle affichait ces dernières années en dégagant un léger profit de 1,5 million\$, un retournement de 15,2 millions\$ par rapport à la perte nette de 13,7 millions\$ essuyés en 91-92.

Pendant la même période, ses revenus atteignant 167 millions\$ contre 154,3 millions\$ l'année précédente. «C'est donc pour l'équipe de direction des résultats dont nous sommes très fiers», a dit M. Bertrand.

Ce revirement ne s'est pas fait sans peine : en 15 mois, T-M a réduit ses effectifs de 15%, soit 351 postes, et n'emploie plus désormais que 1500 personnes. «Il nous faut retourner l'ascenseur (à nos employés) et rebâtir un climat où ils retrouveront la sécurité psychologique et le goût de travailler ici», souhaite M. Bertrand.

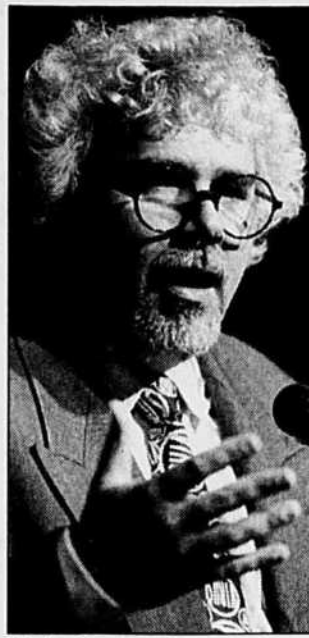
Au premier trimestre de l'année,

T-M a continué sur la même lancée, ce qui augure bien de la vigueur de son redressement, le bénéfice trimestriel net passant de 3,6 à 5,8 millions\$ et les fonds auto-générés augmentant de 75% pour atteindre 10,2 millions\$.

Quant aux sociétés en commandite douteuses dans lesquelles T-M est impliquée et qui sont depuis belle lurette — plus de huit mois déjà — dans le colimateur de la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ), M. Bertrand a réitéré sa position et rejeté le blâme sur les promoteurs de ces sociétés, des producteurs associés au télédiffuseur. «Nous n'attendons pas de rapport de la Commission. L'agence gouvernementale n'a pas à blanchir Télé-Métropole», estime-t-il toutefois.

Selon une source, plusieurs dossiers de sociétés en commandite portant sur des productions télévisuelles sont présentement «sur le bureau» du président de la CVMQ, Paul Fortugno. Pour combien de temps ? Nul ne le sait.

Hier, le secrétaire de la Commission Jacques Labelle ne pouvait préciser quand l'organisme réglementaire rendrait ses décisions sur une ou l'autre de la centaine de sociétés en commandite télévisuelles qu'elle scrute et, plus particulièrement, sur les 23 sociétés qui impliquent T-M. On peut espérer que la CVMQ rende certaines de ces décisions d'ici la fin de 1993, a laissé entendre Me Labelle.



Mario Bertrand

EN BREF

BÉNÉFICE NET DE 155 M\$ POUR LA BM

Montréal (PC) — La Banque de Montréal a enregistré un bénéfice net de 155 millions\$ au cours du premier trimestre terminé le 31 janvier dernier. C'est neuf millions de moins que pour la même période l'an passé. Les provisions pour pertes ont été un facteur important de la performance modérée de la Banque de Montréal au cours de ce premier trimestre. Ces provisions ont atteint 162 millions\$. Pour l'ensemble de l'année, les dirigeants de la banque prévoient que les pertes sur prêts atteindront 600 millions\$. «Les pertes sur prêts demeurent à des taux anormalement élevés à cause de la situation économique actuelle», peut-on lire dans un communiqué transmis par l'institution financière hier. C'est essentiellement «la marasme du secteur immobilier» qui continue à affecter la performance des banques, précise le communiqué.

IMPORTANTS CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT EN ACIER POUR HIBERNIA

Saint-Jean, T.-N. (PC) — La Société d'exploitation et de développement d'Hibernia a accordé d'importants contrats d'approvisionnement en acier à deux fabricants canadiens. Une troisième entreprise canadienne s'est vu octroyer un contrat de gestion et de production de toutes les barres d'armature requises au site de construction Bull Arm, à Terre-Neuve. Les deux contrats concernant l'acier d'armature, d'une valeur de plus de 30 millions\$, portent sur l'approvisionnement de quelque 80 000 tonnes métriques d'acier d'armature qui sont requises pour la construction de l'énorme structure à embase-poids (GBS ou «Gravity Base Structure»). Ces contrats ont été accordés à la Steelco McMaster, de Contrecoeur, au Québec, et à la Co-Steel Lasco de Whitley, en Ontario. La Société d'exploitation et de développement d'Hibernia a également accordé un contrat de plus de 15 millions\$ pour la gestion et la supervision technique de l'atelier de fabrication de barres d'armature GBS, à Offshore Rebar de Longueuil. Offshore Rebar est une entreprise conjointe de deux sociétés québécoises, Gendron Steel et Babich Offshore Canada.

Poursuites de 127,4 M\$ contre Coopers Lybrand

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Des poursuites pour récupérer des sommes totalisant 127,4 millions\$ sont intentées en Cour supérieure du Québec par 16 institutions bancaires étrangères, dont 13 d'Allemagne, contre 20 comptables agréés du bureau montréalais de Coopers & Lybrand.

Les plaignants accusent ces comptables de les avoir incités à effectuer de mauvais prêts, en présentant «des états financiers trompeurs» du Groupe Castor et de ses filiales, dont les faillites ont été annoncées en juillet dernier avec effet rétroactif au 26 mars de la même année.

«Puisque les demandeurs n'ont aucune succursale au Canada, ils ont fait grandement confiance aux informations contenues dans les états financiers préparés sous la surveillance de la plus grande firme de comptables agréés au monde», invoquent-ils dans la requête déposée au greffe avant-hier par les avocats du bureau Goldstein, Flanz et Fishman au nom de leurs clients, c'est-à-dire 13 banques allemandes, une d'Irlande, une du Luxembourg et une dernière de Panama.

Le directeur-général de Coopers Lybrand à Montréal, M. Jean-Guy Lanctôt, n'avait aucun commentaire à formuler sur cette question hier,

sauf celui-ci: «Nous allons nous y opposer avec toutes les ressources du Cabinet.»

La partie demanderesse fait valoir que Coopers a été engagée comme firme de comptables indépendants par Castor dès l'incorporation de cette société en 1977. Elle mentionne que les états financiers préparés par Coopers ont montré une croissance formidable de Castor, dont le bénéfice net est passé de 8 millions\$ en 1984 à 31 millions\$ en 1990; dans la même période les actifs ont augmenté de 500 millions\$ à 1,8 milliard\$, tandis que la valeur des actions ordinaires est passée de 190\$ au 31 décembre 1984 à 580\$ au 30 septembre 1991.

Mais, ajoutent les plaignants, malgré l'apparence d'une réussite exceptionnelle, Castor a subitement avoué le 26 février 1992 son insolvabilité et demandé la protection de la cour contre ses créanciers. La firme Poissant Thibault Peat Marwick Thorne a alors agi comme coordinateur dans ce dossier et a présenté un rapport préliminaire sur les actifs de Castor, démontrant que Castor était à ce point insolvable qu'il lui était impossible de soumettre un projet de compromis ou un arrangement quelconque.

La requête fait ensuite état d'une série des raisons qui expliqueraient cette faillite, notamment que les ac-

tifs étaient substantiellement moindre que le passif, que les revenus et bénéfices avaient été grandement exagérés pour 1990 et plusieurs exercices financiers antérieurs. On dit en outre que la plus grande partie des actifs consolidés de Castor était composée de prêts non performants, presque tous faits à des compagnies contrôlées directement ou indirectement par Wolfgang Stolzenberg, président et président du conseil de Castor, ou à des compagnies reliées au Groupe York-Hannover, ou à des compagnies contrôlées par Castor. York-Hannover était alors contrôlée par Karsten von Wersebe, qui fut le fondateur de Castor et président de cette compagnie jusqu'en 1987.

La poursuite soutient que parmi les prêts de 1,6 milliard\$ non vérifiés au 31 janvier 1992, il n'y en avait seulement pour 33 millions\$ qui avaient été faits à des clients clairement indépendants; il restait donc 1,5 milliard\$ de prêts effectués à des intérêts reliés à Castor. Par ailleurs, sur un total de 1,6 milliard\$ d'argent prêté par Castor, il s'en trouvait 1,3 milliard\$ qui avait été emprunté, si bien que «à moins que Castor ne rembourse des intérêts sur des prêts, il lui était impossible de remplir son propre service de la dette», ajoute-t-on dans la requête. Pour survivre, Castor devait faire de nouveaux emprunts ou

obtenir des infusions de capitaux.

Les plaignants avancent que les contrôles internes chez Castor étaient insuffisants pour assurer que les objectifs de la compagnie soient raisonnablement rencontrés. «Coopers n'a pas recommandé les procédures appropriées», expliquent-ils, en accusant Coopers de négligence. Ils plaident devant le tribunal que ces comptables agréés (la requête mentionne 20 noms) n'ont pas vérifié la précision des évaluations immobilières (Le Centre Eaton est l'un des édifices mentionnés). La poursuite accuse aussi ces CA de ne pas avoir donné de détails suffisants sur les transactions entre compagnies apparentées et tire la conclusion que «les états financiers ne représentent pas justement la situation financière de Castor».

AVIS DE NOMINATION

YVES BRETON, M.B.A.
Premier vice-président
directeur général

Monsieur John Harbour, FCA, Président et chef de la direction de La Société de portefeuille du Groupe Desjardins, assurances générales, est heureux d'annoncer la nomination de Monsieur Yves Breton, M.B.A., au poste de Premier vice-président directeur général de La Sécurité, Compagnie d'assurances générales du Canada.

À ce titre, Monsieur Yves Breton assumera la complète responsabilité des opérations de La Sécurité. Monsieur Breton, qui occupait auparavant le poste de Premier vice-président directeur général de NorGroupe, une filiale dont le portefeuille a récemment été cédé à un autre assureur, possède une vaste expérience dans les domaines des services financiers et des assurances IARD.

La Sécurité, Compagnie d'assurances générales du Canada, est une filiale de La Société de portefeuille du Groupe Desjardins, assurances générales. Cette compagnie, créée en 1986, se consacre entièrement au marché de l'assurance de groupes IARD. Elle occupe d'ailleurs une position de leader au Québec dans ce secteur d'activités.

LA SÉCURITÉ
Compagnie d'assurances générales
du CanadaMANON CORNELLIER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les provinces canadiennes ne profiteront pas également de la relance en 1993 mais le Québec sera dans le peloton de tête aux côtés de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, indique la *Conference Board* du Canada dans sa *Note de conjoncture provinciale* publiée hier.

Selon la *Conference Board*, le Québec devrait enregistrer une croissance de 3,6% en 1993 et en 1994. Cette performance serait supérieure à celle prévue pour l'ensemble du pays qui est évaluée à 3,5% pour 1993.

«La reprise généralisée dans le secteur de la fabrication, propulsée par un dollar canadien moins fort et une reprise aux États-Unis, permettra à l'économie québécoise de reprendre son souffle», écrit l'organisme économique.

En fait, on prévoit que le secteur manufacturier québécois connaîtra une forte croissance de 8,6% cette année.

Cependant, le taux d'activité dans le secteur de la construction restera faible dû à l'excédent d'espaces à bureaux et l'achèvement des travaux de la Baie James.

Quant au secteur des services, il continuera de subir les contre-

coups de l'application de la TVQ et de la faible croissance des dépenses de consommation.

Mais ce sont l'Alberta et la Colombie-Britannique qui connaîtront les meilleures performances.

L'Alberta bénéficiera pleinement de nouvelles exemptions sur le versement de redevances pétrolières et un contexte favorable au secteur énergétique. Cette province devrait enregistrer une hausse de son produit intérieur brut de 4,6% en 1993 et de 3,8% en 1994.

La Colombie-Britannique fera bonne figure grâce à une reprise qu'on prévoit soutenue dans le secteur forestier et grâce à la vigueur du secteur des services. La croissance dans cette province devrait être de 3,7% en 1993 et de 3,5% en 1994.

Selon le directeur des prévisions et analyses du *Conference Board*, M. Paul Darby, «les bonnes nouvelles sur le plan économique aux États-Unis sont à la base de la reprise alimentée par les exportations au Canada cette année».

Fait inusité, la croissance ontarienne en 1993 devrait être inférieure à celle de l'ensemble du pays. La restructuration du secteur manufacturier continuera de freiner la croissance de l'emploi et des dépenses de consommation en 1993. Les exportations autres que

les automobiles seront le secteur le plus fort. Dans le domaine de l'habitation, on prévoit une bonne performance.

«Toutefois, compte tenu de la situation difficile, les perspectives pour l'Ontario comportent un risque à la baisse parce qu'il est possible que le budget prévienne d'autres mesures restrictives», écrit le *Conference Board*.

La croissance économique ontarienne sera limitée à 3,0% en 1993 pour connaître un bond de 3,9% en 1994.

Certaines provinces sont en plus mauvaise posture. Selon les prévisions du *Board*, le moratoire sur la pêche, les changements structu-

raux dans plusieurs industries extractives et la transformation des modèles nord-américains de transport viendraient aggraver la situation économique de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, en particulier.

Le *Board* prédit que le PIB progressera de 1,7% cette année et de 2,4% l'an prochain en Nouvelle-Écosse. Au Nouveau-Brunswick, on prévoit une croissance du PIB de 2,6% en 1993 et de 2,9% en 1994.

Le refinancement du projet Hibernia ne pourra pas compenser tous les effets du moratoire sur la pêche à la morue à Terre-Neuve. Le PIB n'y progressera que de 2,1% en 1993 et de 2,8% en 1994.

Économisez jusqu'à 70\$ par année
Installez une pomme de douche à débit réduit.

KICO

333-KILO



Avis de dividende

Le Conseil d'Administration de PanCanadian Petroleum Limited, lors d'une assemblée tenue aujourd'hui, a déclaré un dividende de quinze cents (15 ¢) par action, payable le mercredi 31 mars 1993, aux actionnaires inscrits en date de lundi, 15 mars 1993.

Par ordre du Conseil
Laurie J. Schuller
secrétaire de la compagnie

5 février 1993
Calgary, AlbertaPanCanadian
PETROLEUM LIMITED

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

PLQ Des assises paisibles

SUITE DE LA PAGE 1

ront la première journée de leurs délibérations à l'écoute de deux panels, dont l'un portera sur l'économie, la fiscalité et les finances publiques. Et l'autre sur la réforme de l'enseignement collégial.

Des assises qui s'annoncent paisibles et ne laissent prévoir aucun affrontement. A peine deux ou trois résolutions peuvent être source de tensions, dont celle qui ramène sur le tapis le litigieux dossier de la relocalisation de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Après une exhaustive énumération de motifs, l'association libérale de Mercier s'oppose au démantèlement de l'Hôtel-Dieu et propose au gouvernement de satisfaire les besoins de la population de l'est de Montréal en y construisant plutôt un hôpital à vocation non universitaire (soins de première ligne et généraux).

Hormis cette pomme de discorde, le conseil général du PLQ s'efforcera de dégager des consensus autour de résolutions qui reflètent, à divers degrés, le malaise collectif des derniers mois:

- que le PLQ invite le gouvernement à continuer d'être vigilant vis-à-vis des actes de racisme et qu'il redouble d'efforts en agissant vigoureusement contre le racisme;
- que le gouvernement intensifie ses efforts dans sa lutte contre le déficit, tant par la compression de ses dépenses que par la mise en place de mesures de plein emploi, génératrices de revenus; qu'il prenne les décisions qui s'imposent afin d'équilibrer graduellement son budget annuel, même si certaines de ses actions risquent d'être difficiles et impopulaires;
- qu'au-delà d'un minimum d'exemptions établies en fonction du seuil de la pauvreté, le gouvernement s'assure que tous les contribuables québécois paient leur juste part d'impôt, en respectant toutefois le principe de l'impôt minimal;
- que le gouvernement élimine toutes les formes de discrimination

fondées sur l'orientation sexuelle; que les couples de même sexe aient les mêmes droits que les couples hétérosexuels, incluant le mariage;

- que le gouvernement réduise, dans les meilleurs délais, les taxes sur le tabac à un niveau raisonnable et fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il fasse de même;
- attendu que la vente illégale de cigarettes engendre un manque à gagner important en taxes, que le gouvernement impose les taxes au niveau du manufacturier;
- que le livre blanc sur la réforme de l'enseignement collégial soit soumis à un large processus de consultations à travers le Québec et que le projet de loi qui en émanera respecte le consensus qui se dégagera de cette consultation;
- qu'un programme de sensibilisation à la violence conjugale soit intégré à la formation des avocats et des policiers;
- que le ministère de l'Éducation modifie le programme de formation personnelle et sociale, afin que l'apprentissage de valeurs telles que le respect, l'égalité et la dignité de l'individu y soit mis en évidence;
- que le gouvernement oblige les hauts fonctionnaires à comparaître devant les commissions parlementaires sectorielles, que la Commission des comptes publics utilise les rapports du vérificateur général comme expertise et interroge les sous-ministres, dirigeants d'organismes gouvernementaux et de sociétés publiques;
- que le gouvernement du Québec presse le gouvernement d'Ontario de modifier la loi pour faire en sorte que l'agresseur sexuel soit obligé de se soumettre à un test de dépistage du sida;
- que le gouvernement, avant de restreindre les services à la population, s'interroge sur la rentabilité d'une révision des structures gouvernementales;
- que le gouvernement adopte une loi efficace pour la prévention de la cruauté envers les animaux.

lions\$ ont pu être rééchelonnés, le report vital pour Natinair atteint au minimum 22 millions\$. A cet effet, Natinair doit 4 millions\$ à Revenu Canada, une dette qui arrivait à échéance hier. Le transporteur doit également 4 millions\$ à Revenu Québec, et 3 millions\$ à Transport Canada. Sur cette dernière créance, Natinair a déjà reçu une lettre du ministre l'enjoignant de payer. «Nous demandons une aide, sous la forme de report ou de rééchelonnement, sur ces 11 millions\$, a reconnu M. Durand. Le transporteur, ne disposant d'aucune marge de crédit mais désireux de reposer sur une encaisse disponible de 30 millions\$, a également formulé une demande portant sur une garantie de prêts nécessaire à l'obtention d'une marge de crédit. Mais il a essuyé un premier refus de la part du ministre des Transports.

«La réponse du ministre a fait suite à une lettre informelle que nous lui avons expédiée il y a deux semaines. Nous voulions, par cette lettre, sonner l'alarme, faire part de nos intentions et de nos suggestions. Sans plus.» Le ministre a demandé à Natinair qu'il lui fournisse la preuve «qu'il n'investirait pas dans le vide». Un plan de redressement sera déposé sur son bureau d'ici vendredi. «Nous nous entendons, de plus, à

une communication avec le ministre demain (aujourd'hui)», a ajouté le vice-président de Natinair, qui insiste sur les 1500 emplois directs et 1700 indirects que l'entreprise contribue à créer.

Toutefois, le ministre des Transports semble passablement irrité ces temps-ci. Multipliant depuis des semaines les appels à une autodiscipline et à une réduction volontaire de la surcapacité dans l'industrie, évaluée à 20%, il a menacé, hier, de recourir à la législation pour forcer les transporteurs à sabrer dans leur carte de vols. Il a parlé d'une législation possible en ce sens, dans les prochaines semaines.

Dans cet esprit, Jean Corbeil ne verrait pas d'un bon oeil l'offensive menée par Natinair sur le lucratif corridor Montréal-Toronto, qui ajoute à la surcapacité tant décriée tout en faisant mal aux deux transporteurs nationaux déjà passablement affaiblis. En décembre seulement, l'offensive de Natinair aurait fait perdre 600 passagers (29%) par jour à Air Canada. Selon les évaluations faites par Natinair, le manque à gagner par les deux transporteurs nationaux décollant de son offensive sur ce corridor se chiffrent à 15 millions\$ par mois. C'est trop pour deux transporteurs dont la perte combinée en 1992 frôlera les 700 millions\$.

NATIONNAIR Le ministère des Transports irrité

SUITE DE LA PAGE 1

«Il s'agit d'une menace sérieuse, très sérieuse, a lancé Denis Couture, directeur, Service des nouvelles chez

Sans en donner les détails, l'action envisagée par le ministre pourrait prendre la forme d'une imposition d'un coefficient de remplissage minimum entre deux villes, un minimum qui, s'il n'était pas rencontré, obligerait les transporteurs à réduire la fréquence de leurs vols sur ces corridors. En répondant aux doléances de Canadien International, M. Corbeil s'est toutefois bien défendu de vouloir re-réglementer l'aviation civile au pays. Et Daniel-Yves Durand n'a pas voulu préciser si le ministre poserait comme condition à une aide financière éventuelle le retrait de Natinair du corridor Montréal-Toronto. «Nous faisons de l'argent sur cette liaison. Et notre entrée sur ce corridor nous a permis de retarder bien des échéances.» Le vice-président de Natinair n'a pas voulu élaborer, non plus, sur le rôle de carte maîtresse joué par la présence du transporteur sur ce corridor, qui pourrait servir de monnaie d'échange en contrepartie d'une aide financière.

Même mutisme au bureau du ministre, l'attaché de presse Patrice Miron se contentant de dire que «le cadre législatif actuel ne permettrait pas au ministre de faire obstruction à des gestes comme ceux posés par Natinair».

«Le porte-parole d'Air Canada pose une série de questions. «Nous ne pouvons déployer cette capacité en excédant du 10%. Alors, qui va offrir les allocations de départ aux employés touchés? Qui va défrayer les coûts de la formation pour les employés devant être transférés? Qui va payer pour les avions devant demeurer stationnés?»

LOI Une liste impressionnante de lacunes

SUITE DE LA PAGE 1

impressionnante de lacunes et de contradictions, tout en reconnaissant que le projet de loi était en lui-même un pas dans la bonne direction. En voici les principales:

- les exemptions générales permettant les communications de renseignements pour les enquêtes policières et administratives de toute sorte, ou instituées en faveur d'organismes publics et d'entreprises s'adonnant à des activités de recouvrement, la prospection commerciale ou philanthropique sont abusives;
- ces exemptions pourraient encourager les personnes qui doivent obtenir une autorisation judiciaire avant d'exercer certains pouvoirs (perquisition, par exemple) à obtenir des informations sans passer par la voie judiciaire, garante de la légitimité et de la légalité de la démarche. Cela pourrait permettre à des policiers d'obtenir par leurs ordinateurs des renseignements que le code criminel leur interdit d'avoir

par écoute électronique;

- le projet de loi supprime les garanties de deux articles de lois toutes récentes, concernant les intermédiaires de marché et le courtage immobilier, qui interdisent de divulguer un renseignement sans l'autorisation spécifique de la personne concernée;
- le projet semble autoriser tous les organismes publics à recueillir des renseignements auprès de tiers sans devoir explicitement préciser cette prérogative dans un projet de loi spécifique. Une telle obligation permet un débat public dans chaque cas. La commission des droits rappelle le tollé qu'a soulevé les pouvoirs dévolus aux agents d'aide sociale à cet égard;
- en introduisant la notion de «renseignements normalement recueillis», le projet peut légaliser des pratiques qui ne respectent pas la vie privée. La commission des droits donne l'exemple de propriétaires qui demandent à des candidats locataires une pléthore de ren-

seignements qui vont du numéro d'assurance-maladie aux numéros de cartes de crédit;

- le projet de loi ne prévoit rien en cas de fusion ou de rachat d'entreprises;
- les mesures à prendre pour assurer la sécurité des fichiers ne sont pas précisées;
- la loi ne permet à personne d'exiger la destruction d'un dossier constitué à son sujet, etc.

Le ministre a précisé à l'ouverture de la consultation qu'il voyait le projet de loi comme une première étape. La loi serait réévaluée dans cinq ans et, dit-il, il sera possible, à la lumière de son application, s'il est opportun d'être plus sévère.

Il rejette carrément les demandes d'entreprises qui prônent l'autoréglementation, faisant valoir que la plupart des pays industrialisés ont adopté une loi ou s'apprentent à le faire.

Hier, l'Association des directeurs de crédit de la province de Québec a d'ailleurs fait valoir que ce projet

de loi, à ses yeux, ne va que bouleverser les relations d'affaires, alourdir considérablement les transactions et créer une bureaucratie administrative qui, tout en étant à la charge des consommateurs eux-mêmes, offrira peu d'avantages réels en termes de protection de la vie privée.

Le porte-parole du Parti québécois, le député Michel Bourdon, a pour sa part exprimé son scepticisme quant à l'intention réelle du gouvernement de faire adopter et de mettre en vigueur ce projet de loi.

Après l'Etat Proviso, nous voici devant l'Etat Equifax, dit-il, dénonçant le double discours du gouvernement qui, d'un côté, promet de protéger la vie privée et autorise le dépôt de ce projet de loi et, en parallèle, espionne les citoyens et utilise des moyens frauduleux pour recueillir des renseignements sur les personnes.

Il citait à cet égard entre autres la série d'articles du DEVOIR (L'Etat sait tout) publiés récemment.

«Le projet de loi ne prévoit rien en cas de fusion ou de rachat d'entreprises;

«Le projet de loi ne prévoit rien en cas de fusion ou de rachat d'entreprises;

«Le projet de loi ne prévoit rien en cas de fusion ou de rachat d'entreprises;

«Le projet de loi ne prévoit rien en cas de fusion ou de rachat d'entreprises;

EMBÂCLE Des pertes de plusieurs millions

SUITE DE LA PAGE 1

une semaine au port de Trois-Rivières, on imagine aisément les angoisses du p.-d.g... et de ses clients.

Autre élément: les assurances. La circulation «en milieu glacé» augmente les risques de dommages à la coque et au fret, avec les indexations de primes que la chose suscite. «Habituellement, les assurances ne couvrent que les dommages matériels. Si un transporteur veut aussi se prémunir contre les délais, on peut parler, pour un navire standard, de 30 000\$ de plus», dit Brian Hipson, courtier au sein de la firme Johnson & Higgins, de Montréal.

Les débardeurs traversent aussi une période particulièrement difficile. Des 560 employés qui travaillent l'hiver, à peine 200 ont eu du boulot, et encore de manière espacée, depuis trois semaines. Comme les embâcles sont considérés «cas de force majeure», les débardeurs ne sont pas payés en attendant que les navires accostent.

A cet égard, pendant que la Garde côtière invoque les phénomènes naturels, le syndicat des débardeurs (affilié au SCFP) accuse le gouvernement de ne pas s'acquitter convenablement de sa tâche. «La Garde côtière savait depuis novembre qu'il y aurait des problèmes, et elle n'a rien fait; on aurait pourtant pu construire une estacade. Le port de Montréal se vante d'être ouvert à l'année longue, et les navires sont bloqués pendant trois semaines. Ça n'a aucun sens», commente Pierre Langlois, agent syndical.

Pendant que les activités tournent au ralenti, le port se retrouve donc, au-delà des pertes de revenus, dans l'obligation de devoir défendre sa réputation auprès des usagers potentiels. «On ne veut pas dépendre de la situation en rose alors qu'elle ne l'est

pas. Oui, c'est douloureux», dit Michel Turgeon.

Mais, assure-t-il, les usagers actuels, eux, comprennent. «Les compagnies qui font affaire avec nous sur une base régulière sont conscientes du caractère exceptionnel de la situation. Elles savent qu'on n'a pas vécu cela depuis longtemps.»

Il faut en fait remonter à l'hiver 1985, alors que les employés de la Garde côtière canadienne étaient en grève, pour trouver plus de 10 jours de fermeture du chenal; la glace y était pour quelque chose, mais on avait aussi invoqué des motifs de sé-

curité. Auparavant, en 1981, des embâcles avaient obstrué le fleuve pendant 14 jours. Depuis 1986, on n'a recensé aucune journée de fermeture.

Ce qui n'empêche pas les principaux intéressés de faire part de leur inquiétude.

On aura beau invoquer un hiver en dents de scie pour expliquer les problèmes, l'argent fuit à un rythme inversement proportionnel à la vitesse des navires prisonniers.

En fait, les seuls qui doivent être vraiment heureux par les temps qui courent, ce sont les opérateurs de brise-glace...

curité. Auparavant, en 1981, des embâcles avaient obstrué le fleuve pendant 14 jours. Depuis 1986, on n'a recensé aucune journée de fermeture.

Ce qui n'empêche pas les principaux intéressés de faire part de leur inquiétude.

On aura beau invoquer un hiver en dents de scie pour expliquer les problèmes, l'argent fuit à un rythme inversement proportionnel à la vitesse des navires prisonniers.

En fait, les seuls qui doivent être vraiment heureux par les temps qui courent, ce sont les opérateurs de brise-glace...

En fait, les seuls qui doivent être vraiment heureux par les temps qui courent, ce sont les opérateurs de brise-glace...

En fait, les seuls qui doivent être vraiment heureux par les temps qui courent, ce sont les opérateurs de brise-glace...

En fait, les seuls qui doivent être vraiment heureux par les temps qui courent, ce sont les opérateurs de brise-glace...

En fait, les seuls qui doivent être vraiment heureux par les temps qui courent, ce sont les opérateurs de brise-glace...

En fait, les seuls qui doivent être vraiment heureux par les temps qui courent, ce sont les opérateurs de brise-glace...

En fait, les seuls qui doivent être vraiment heureux par les temps qui courent, ce sont les opérateurs de brise-glace...

En fait, les seuls qui doivent être vraiment heureux par les temps qui courent, ce sont les opérateurs de brise-glace...

En fait, les seuls qui doivent être vraiment heureux par les temps qui courent, ce sont les opérateurs de brise-glace...

En fait, les seuls qui doivent être vraiment heureux par les temps qui courent, ce sont les opérateurs de brise-glace...

En fait, les seuls qui doivent être vraiment heureux par les temps qui courent, ce sont les opérateurs de brise-glace...

En fait, les seuls qui doivent être vraiment heureux par les temps qui courent, ce sont les opérateurs de brise-glace...

En fait, les seuls qui doivent être vraiment heureux par les temps qui courent, ce sont les opérateurs de brise-glace...

En fait, les seuls qui doivent être vraiment heureux par les temps qui courent, ce sont les opérateurs de brise-glace...

En fait, les seuls qui doivent être vraiment heureux par les temps qui courent, ce sont les opérateurs de brise-glace...

En fait, les seuls qui doivent être vraiment heureux par les temps qui courent, ce sont les opérateurs de brise-glace...

En fait, les seuls qui doivent être vraiment heureux par les temps qui courent, ce sont les opérateurs de brise-glace...

En fait, les seuls qui doivent être vraiment heureux par les temps qui courent, ce sont les opérateurs de brise-glace...

En fait, les seuls qui doivent être vraiment heureux par les temps qui courent, ce sont les opérateurs de brise-glace...

En fait, les seuls qui doivent être vraiment heureux par les temps qui courent, ce sont les opérateurs de brise-glace...

En fait, les seuls qui doivent être vraiment heureux par les temps qui courent, ce sont les opérateurs de brise-glace...

AVIS

À TOUS NOS ABONNÉS

Dans le but d'améliorer la qualité de notre Service à la clientèle, nos bureaux seront ouverts, à compter du

lundi 22 février,
dès 7h30 le matin.

LE DEVOIR
SERVICE À LA CLIENTÈLE
1-514-985-3355
1-800-463-7559

HEURES D'OUVERTURE
Lundi au vendredi
De 7h30 à 16h30

LE DEVOIR

Économisez jusqu'à 40\$ par année

Abaissez la température du thermostat de 20°C à 17°C durant la nuit.



EcoKILO

333-KILO

Q

LE DEVOIR

LES SPORTS



GILLES-C. MARCOTTE

Manon «fast-food»

Manon Rhéaume de Lac Beauport PQ, temporairement d'Atlanta USA, où elle réchauffe patiemment le banc des joueurs, où elle signe quotidiennement des autographes en allant chercher son lait au dépanneur, Manon dont le minois et l'entregent ont été sollicités par les grands des gros shows de télé américains, qui a donné des entrevues aux grands magazines, dont la photo a été aperçue jusqu'en Afrique septentrionale, Manon qui a vanté le Big Mac et la Toyota, eh bien Manon, sachez-le, n'a plus vingt ans. Aujourd'hui précisément.

Elle en a fait beaucoup de ses vingt ans notre petite goaleuse. Par exemple elle a réussi le non mince exploit de faire inscrire son nom dans l'épais et officiel livre des records de la Ligue nationale, à titre de gardienne de Tampa Bay les Palmiers: première vraie femme contre des vrais pros, pendant vingt minutes, dans un match pré-saison.

Phil Esposito a vite repéré la belle Québécoise, capable de se tenir debout entre deux poteaux. Et vite on a parlé à travers l'Amérique de son équipe bancaire, faite de vieux restants.

Et c'est là que tout a commencé. Quand au début de l'automne dernier Manon est descendue à Dorval, triomphante, en provenance de Tampa Bay, une heure plus tard elle avait toute la presse montréalaise à ses pieds, y compris Simon Duriage, gracieuseté de National, la firme de communications qui s'est occupée, pas à peu près, de son agenda, de son image, de ses relations avec les médias.

Il fallait une suite. L'image de Manon valait quelque chose dans la mesure où elle continuait à jouer au hockey. Le grand Phil lui a offert un contrat à Atlanta. On l'aime bien Manon, on est content qu'elle fasse des sous. Sauf que le grand coup de marketing est devenu gros. Tonnant à la longue. Allez, respirez les «boys»... C'est pas parce que McDonald l'a achetée, qu'on doit nous la servir comme un «Big Mac». Elle est sympathique et tout, on veut bien en parler de la cliente, mais vous voyez pas que vous commencez à nous les casser avec vos recettes de «fast food». Le livre s'en vient, écrit à toute vapeur. On parle d'un film. Qui sait quoi d'autre?

En attendant, ce soir, cadeau à Manon d'un document de 26 minutes intitulée *Image à vendre*, du journaliste Luc Gélinas, de RDS, aussi un client de National. On y raconte une journée pour le moins frénétique dans la vie de la petite «goaleuse» venue au Québec s'acquitter de ses tâches publicitaires. Puis il est question, intéressant, de la stratégie de communications mise au point, sur mesure pour Manon. Paul Wilson et Daniel Lamarre, le duo qui pilote l'étoile filante, sont abondamment mis à contribution. Genre cinq interventions chacun. Ça fait une dizaine en 26 minutes. C'est beaucoup, mais révélateur, surtout si on a le temps de regarder deux fois plutôt qu'une.

Il est une question dans ce document qu'on effleure hélas!, d'aucune façon, c'est celle du plastron artisanal de Manon. Je ne voudrais pas attirer l'attention en-dessous du menton de Manon, mais quand même n'y a-t-il pas lieu de s'inquiéter de ce que des ingénieurs, des designers, des inventeurs, des patenteux, quelque fameux armurier, quelque expert quoi, ne se soient pas encore penchés sur la question. Ce n'est pourtant pas de celles qu'on écarte, quand on pense aux tirs «assasseins» des Bret Hull et autres.

Quand même importants, le plastron et ses dessous, dans l'histoire de Manon. Car souvenons-nous que jusqu'à maintenant que le plus bel arrêt de Manon, c'est quand elle a stoppé le p'tit vite qui a lui proposé on ne sait combien de milliers de dollars, pour la faire poser dans *Playboy*. Qu'en eussent dit McDonald et Toyota...

Bravo, bonne fête, attaboy Manon, et surtout n'attrape pas froid!

Red Wings de Detroit

Yzerman dans l'attente

Detroit (AP) — Steve Yzerman pourrait bien être le joueur de hockey le plus mésestimé de l'histoire. Il deviendra bientôt le 37e joueur de la LNH à inscrire 1000 points, mais il n'est même pas le joueur le plus populaire de son équipe.

Quand les partisans de hockey parlent des meilleurs au monde, les noms de Wayne Gretzky et Mario Lemieux viennent tout de suite à l'esprit, mais rarement celui de Yzerman.

Même à Detroit où les Red Wings sont très prisés de la population, la foule réserve ses plus fortes ovations au mauvais garnement, Bob Probert.

«Je crois que les partisans, même ici à Detroit, prennent pour acquis les performances de Stevie, déclare l'entraîneur des Red Wings, Bryan Murray. Les gens savent qu'il livre la marchandise. Il fait partie du paysage.»

Les choses ne semblent pas être sur le point de changer.

EXPOS

Martinez retardé

ASSOCIATED PRESS

West Palm Beach — Dennis Martinez n'est pas certain de se rapporter aux Expos, demain, première journée du camp d'entraînement printanier.

Martinez a déclaré qu'il avait des affaires familiales à régler avant de se présenter au camp qui est situé à une heure de route de son domicile de Miami.

«Si tout est réglé, je serai là à temps. Mais j'ai une famille, a-t-il ajouté, comme pour se justifier. Ce n'est pas grave si je ne suis pas là lors du premier jour. Pas plus que si je me présente à temps. Nous ne sommes pas dans l'obligation d'être présents avant le 3 mars. Après cette date, nous sommes passibles d'une amende.»

Martinez a soutenu que sa décision n'avait rien à voir avec le refus des Expos de prolonger son contrat actuel.

«Je désire connaître une bonne saison avec les Expos et aller jouer ailleurs, dit-il. Si nous ne parlons pas d'un prolongement de contrat avant le début de la saison, je ne serai pas de retour.»

«Je ne veux pas entendre parler d'offres durant le cours de la saison, ou même après, quand je serai joueur autonome.»

EN BREF

LES 9 M DE MIKE POWELL

L'Américain Mike Powell s'est déclaré persuadé de pouvoir améliorer son record du monde du saut en longueur (8,95 m), établi en 1991 aux Championnats du monde de Tokyo. L'an dernier, Powell avait réussi 8,99 m en altitude, à Sestrières (Italie), mais avec un vent favorable et le saut n'avait pas été homologué. L'Américain a indiqué qu'il allait tenter de passer le mur des 9 m lors de la réunion de Modesto, le 8 mai prochain, en Californie.

BECKER ET LENDL FORFAITS À ROTTERDAM

Rotterdam Pays-Bas (AFP) — L'Allemand Boris Becker et l'Américain Ivan Lendl, têtes de série numéro un et trois du tournoi ATP de Rotterdam qui a débuté lundi, ont déclaré forfait, ont annoncé hier les organisateurs. Les organisateurs ont fait appel au Tchèque Daniel Vacek et au Néerlandais Ralph Kok, tous deux «lucky losers» des qualifications.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE HIER

Edmonton à Québec
Washington à Islanders
New Jersey à Pittsburgh
Winnipeg vs Ottawa à Saskatoon
Montréal à Saint Louis
Calgary à San Jose

Lundi	Rangers à Vancouver
Detroit 5 Philadelphie 5	Démar
Los Angeles 5 Tampa Bay 2	Minnesota à Boston
Ottawa 3 Winnipeg 6	Pittsburgh à Ottawa
Toronto 8 Vancouver 1	Islanders à Québec
Rangers 4 San Jose 0	New Jersey à Philadelphie
Ce soir	Chicago à Tampa Bay
Philadelphie à Hartford	Los Angeles à Saint Louis
Detroit à Buffalo	Toronto à San Jose

LIGUE NATIONALE

Conférence Prince-de-Galles									
Section Adams									
	pj	g	p	n	bp	bc	pts		
Montréal	62	37	19	6	251	203	80		
Québec	60	33	18	9	247	214	75		
Boston	60	32	22	6	240	212	70		
Buffalo	59	30	22	7	254	206	67		
Hartford	59	16	39	4	193	268	36		
Ottawa	62	7	51	4	145	294	18		
Section Patrick									
Pittsburgh	60	38	17	5	251	196	81		
Washington	59	31	22	6	246	212	68		
Rangers	60	27	24	9	236	225	63		
New Jersey	58	28	25	5	208	207	61		
Islanders	59	27	26	6	243	213	60		
Philadelphie	60	20	29	11	228	244	51		
Conférence Clarence-Campbell									
Section Norris									
Chicago	62	34	20	8	216	171	76		
Detroit	63	33	21	9	269	211	75		
Toronto	61	30	22	9	211	182	69		
Minnesota	61	30	23	8	213	206	68		
Saint Louis	62	26	28	8	209	220	60		
Tampa Bay	62	19	39	4	186	233	42		
Section Smythe									
Vancouver	60	33	19	8	253	189	74		
Calgary	61	31	21	9	239	206	71		
Los Angeles	61	27	27	7	244	260	61		
Winnipeg	60	26	28	6	218	231	58		
Edmonton	62	22	32	8	179	237	52		
San Jose	61	8	51	2	164	303	18		
LES MENEURS									
Canadien					Nordique				
Lemieux, Pit	39	65	104		Damphousse	31	46	77	
LaFontaine, Buf	36	68	104		Muller	28	48	76	
Oates, Bos	36	65	101		Muller	27	47	74	
Gilmour, Tor	24	74	98		Lebeau	25	37	61	
Yzerman, Det	46	50	96		Bellows	25	37	61	
Resch, Phi	37	56	93		Kovalevko	17	29	46	
Turgeon, Isl	39	52	91		Savard	12	32	45	
Mogilny, Buf	56	33	89		Schneider	12	28	41	
Bure, Van	48	37	85		Desjardins	12	23	35	
Selanne, Win	45	40	85		Dionne	12	19	31	
Stevens, Pit	45	40	85		LeClair	11	16	27	
Robitaille, LA	39	45	84						
Jamney, StL	17	67	84						
Hull, StL	43	39	82						
Roenick, Chi	33	48	81		Sundin	30	48	78	
Sundin, Qué	30	48	78		Sakic	38	37	75	
Roberts, Cal	37	40	77		Nolan	31	36	67	
Damphousse, Mon31	46	77	123		Duchesne	15	50	65	
Muller, Mon	28	48	76		Ricci	21	42	63	
Andreychuk, Tor	38	37	75		Young	22	25	47	
Sakic, Qué	38	37	75		Kovalevko	17	29	46	
Juneau, Bos	24	51	75		Rucinsky	16	23	49	
Lebeau, Mon	27	47	74		Cavallini	8	14	22	

SKI ALPIN

Le renouveau de l'équipe canadienne

Winter Park (AFP) — La formation canadienne de ski alpin, en décrochant lundi les trois premières places du slalom géant masculin des Championnats des États-Unis au Colorado, attribue son récent succès à l'esprit d'équipe.

La passe de trois réussie avec la victoire de Thomas Grandi, une deuxième et troisième place respectivement pour Gary Mullen et Sean Valentine, laisse présager que les Canadiens seront capables de bonnes performances sur le circuit blanc cette saison ou l'année prochaine.

«Nous avons réussi une bonne saison. Nous nous poussons mutuellement au sein de l'équipe et nous nous améliorons à chaque sortie», a déclaré Grandi, âgé de 20 ans, après sa victoire dans le slalom géant.

Cette jeune équipe doit en partie son récent succès à son nouvel en-

traîneur, Martin Rufner, qui avait décidé en début de la saison d'améliorer l'équipe entière au lieu de se concentrer sur les performances individuelles.

Et cette tactique a bien réussi chez les hommes qui ont décroché sept médailles contre huit pour les Américains.

«On nous a souvent reproché de ne pas réussir mais nous avons fait de gros progrès et je pense qu'au cours des prochaines années il faudra compter sur nous», a expliqué Mullen, septième de la descente aux récents Championnats du monde et qui a décroché deux médailles d'or et une d'argent à Winter Park.

Les Canadiennes n'ont peut-être pas eu le même succès escompté mais la compétition n'a été facile face à la solide équipe américaine composée notamment de Julie Parisien et Diann Roffe.

Spectacle de fines lames

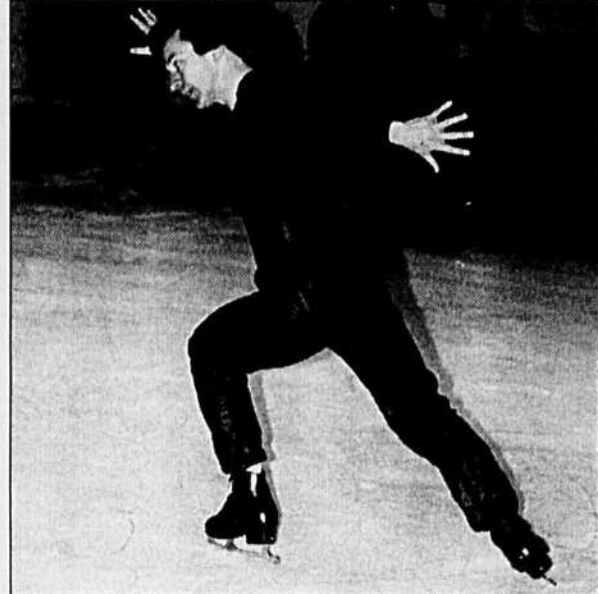


PHOTO JACQUES NADEAU

TOLLER Cranston, le peintre-patineur, 43 ans, ex-champion du monde, dont le style a bousculé les normes du patinage artistique au début des années 70, se joint à d'autres patineurs prestigieux à l'occasion d'un spectacle présenté à compter de ce soir à l'amphithéâtre du 1000 de La Gauchetière.

Championnats mondiaux de ski nordique

Les Norvégiens encore et toujours

ARNAUD DAVID
AGENCE FRANCE-PRESSE

Falun, Suède — Portés par un vent d'euphorie, les Norvégiens ont survolé, hier à Falun, le concours de saut par équipes des Championnats du monde, dominant les voltigeurs des Républiques tchèque et slovaque et les favoris Autrichiens, une nouvelle fois battus dans un grand rendez-vous.

Le titre enlevé dimanche, sur le grand tremplin, par Espen Bredesen a eu probablement l'effet d'un déclic.

Dans l'aspiration de ce dernier, une nouvelle fois au dessus du lot (112 m et 113 m), les sauteurs norvégiens (821,5 pts) furent inabordablement hier. Jaroslav Sakala et ses camarades ne purent faire mieux que 772,1 pts, devant Andreas Goldberg et les Autrichiens, 745,4 pts.

Pour la quatrième fois (sur huit

possibles) depuis l'ouverture des Mondiaux vendredi, les supporters norvégiens ont fêté les lauréats que Carl Gustaf couronnaient.

Pendant ce temps, le «bon peuple» du roi de Suède, évoquait avec nostalgie le grand Gunde Swan, impatient d'une première médaille. L'entraîneur de l'équipe de fond, commence à être menacé car dimanche, à la clôture, la Suède pourrait même être devancée par l'Italie.

Belmondo sur le fil

Un an après son sacre olympique sur 30 km, le jeune piémontaise Stefania Belmondo (24 ans), a remporté de superbe manière le 10 kilomètres libre en devançant au sprint les Russes Larissa Lazutina et Lioubov Egorova.

D'autres médailles, dans les relais, pourraient venir récompenser le dynamisme de la Squadra Azzura.

La victoire de Stefania Belmondo est d'autant plus méritoire qu'elle dû stopper l'entraînement un mois avant le début des Mondiaux pour se faire opérer des dents de sagesse. Une extraction qui ne l'a pas privée d'un sens aiguë de la course. L'Italienne a fait preuve d'un remarquable sang froid pour résister à la coalition russe.

Partie dans cette poursuite avec 12 secondes de retard sur Lazutina, victorieuse dimanche du 5 km classique, Belmondo combla rapidement son handicap pour prendre le commandement d'un petit groupe au sein duquel la Russe Elena Vialbe se trouvait en difficulté.

Dans la dernière montée, Lazutina et Egorova qui avaient refusé de prendre les relais, tentèrent de s'échapper, contrées par Belmondo qui les rejoignit au sommet pour leur souffler l'or, sur le fil.

80 Québécois au championnat d'hiver de natation

PRESSE CANADIENNE

Plus de 80 nageurs du Québec participeront au Championnat canadien d'hiver de natation qui se déroulera au Centre aquatique des Jeux du Canada à Saint-John, Nouveau-Brunswick, à partir d'aujourd'hui.

Guyline Cloutier, du club Laval, qui a démontré une excellente forme lors des dernières rencontres provinciales, essaiera de conserver son titre de championne canadienne à la brasse. Nathalie Giguère, du club Rouge et Or, sa plus proche rivale au 200 m, sera aussi de la partie.

Parmi les autres athlètes québécois à surveiller, mentionnons Patricia Noall-Lauzon, François Gravel, Stéphane Hébert et Patricia Lévesque, du Rouge et Or, ainsi que Jean-Nicolas Poirier, de Brossard, Nadine Rolland, de Boucherville et Lisa Virgini, de Pointe-Claire.

Économisez jusqu'à 12\$ par année
Utilisez une minuterie de chauffe-moteur.



icoKILO 333-KILO

LE DEVOIR

ABONNEZ-VOUS

Economisez jusqu'à 26% sur les prix de vente en kiosque!

Choix d'abonnement *

	lun. au sam. (taxes incl.)	lun. au ven. (taxes incl.)	sam. seul. (taxes incl.)
13 semaines	55,76\$ (7,51\$)	42,18\$ (5,68\$)	18,78\$ (2,53\$)
26 semaines	103,66\$ (13,96\$)	79,74\$ (10,74\$)	36,05\$ (4,85\$)
52 semaines	196,45\$ (26,45\$)	147,23\$ (19,82\$)	66,45\$ (8,95\$)

Mode de paiement

- Chèque ou mandat poste
 Mastercard Visa American Express

No de carte: _____

Expiration: _____ Signature: _____

Facturez-moi

* Les prix mentionnés sont valables pour les abonnements livrés à domicile à l'intérieur des limites de notre réseau de distribution.

Vos coordonnées:

Nom: _____
Adresse: _____ App.: _____
Ville: _____
Province: _____ Code postal: _____
Tél. (dom.) _____ Tél. (bur.) _____
Indications pour la livraison: _____

Retournez votre demande d'abonnement à l'adresse suivante:

LE DEVOIR

Service à la clientèle,
2050, rue de Bleury, 9e étage,
Montréal (Québec), H3A 3M9 ou par télécopieur au: (514) 985-3390

Pour de plus amples informations, communiquez avec notre Service à la clientèle aux numéros suivants:
Montréal et environs: (514) 985-3355, Extérieur de Montréal: 1 (800) 463-7559